

Le débat CGT-CFDT 1966-1968

Quelques aspects politiques de la confrontation

Jean-Marie Pernot
Politologue - IRES

L'accord CGT-CFDT de janvier 1966 et les effets qu'il a produits dans la dynamique sociale des deux années qui précèdent mai 1968 sont connus. La plate forme commune, convenue le 10 janvier, est un accord orienté vers le développement de l'action et l'essentiel des débats entre les deux organisations porte alors sur les aspects tactiques ou stratégiques de celle-ci. À l'occasion de ces échanges, d'autres questions émergent, soit directement sur la conception de l'action syndicale soit de manière plus générale, sur la dimension politique du syndicalisme. Nous nous intéresserons ici à cette partie, abordée souvent de biais par les protagonistes avec, parfois, de vrais échanges de fond entre dirigeants des deux centrales. Après quelques rappels des données de la période, on cherchera à interroger les relations entre les centrales sous l'angle des questions politiques posées ou évitées lors des différentes scènes de la confrontation.

L'intérêt d'un tel examen tient moins à ce qu'il nous apprend sur la période que de l'originalité de l'entreprise : cette entente reste un moment presque unique dans l'histoire heurtée du pluralisme syndical français. On n'abordera pas les suites de l'accord sur la période plus longue (jusqu'en 1979) au cours de laquelle des liens demeurent entre les deux organisations. Le retour sur la démarche commune de 1966 à 1968 a ceci d'intéressant qu'il montre deux organisations que beaucoup de choses séparent et qui ont maintenu entre elles une confrontation d'intensité variable mais qui n'a jamais évité l'exposé des différences. Plutôt que de mettre l'accent sur ce qui explique au final l'échec de cette phase unitaire, on cherchera à rendre compte de ce moment singulier sous l'angle de la découverte réciproque, inachevée mais significative tout de même du potentiel représenté par l'acceptation de la confrontation. Concernant les caractéristiques générales de la période et s'agissant de la CFDT, nous ne nous écarterons guère de l'exposé de Frank Georgi auquel nous renverrons autant que de besoin¹.

On rappellera donc d'abord le contexte de l'accord de janvier 1966, son contenu ainsi que la dynamique sociale dont il a été générateur jusqu'à l'aube du mouvement de mai. Puis on s'intéressera au contenu des discussions entre les deux centrales en s'arrêtant à deux ou trois questions soulevées et qualifiées alors de « débat idéologique » entre les deux centrales. Ces moments sont aussi des moments de rencontre entre deux groupes dirigeants qui n'ont, par définition, qu'une connaissance très extérieure de « l'autre ». Les « préconstruits » jouent un rôle fondamental : ils interviennent peu au départ de la confrontation et prennent une part croissante au fil des tensions que le processus généré en commun va faire naître. Au final, les deux organisations prennent une distance plus radicale au cours du mouvement de mai, mais sans rompre véritablement, prenant conscience, comme l'écrira plus tard un des protagonistes

¹ GEORGI Frank : *L'invention de la CFDT 1957-1970*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1995. La coordination entre les deux confédérations est assurée à travers une trentaine de réunions sur un peu plus de deux ans, rassemblant à chaque fois quatre ou cinq dirigeants des deux organisations, souvent les mêmes. Coté CGT, Georges Séguy, André Bertheloot, Léon Mauvais en permanence ; Marcel Caille, René Duhamel assez souvent ; plus tard Henri Krasucki et René Buhl. Coté CFDT, Eugène Descamps ou Laurent Lucas, René Mathevet, Jacques Courchelle sont présents tout le temps ; Souvent René Bonéty, Pierre Jeanne.

de ces discussions que « tant la CFDT que la CGT se rendent bien compte qu'elles sont « condamnées » à vivre ensemble »².

Un nouveau cycle social et politique

Le début des années soixante inaugure une nouvelle ère de conflictualité sociale et un nouveau cadre d'action politique. La fin de la guerre d'Algérie lève un hypothèque forte sur le climat social : la grève des mineurs de mars 1963 révèle « l'impasse sociale du gaullisme »³. Elle entraîne à sa suite un regain d'action, encore modéré, mais qu'encourage le refus de négocier du patronat et l'incroyable conservatisme social du régime. Celui-ci est ébranlé en 1965, lors de l'élection présidentielle où le général de Gaulle, contre toute attente, recueille un peu moins de 45 % des voix exprimées au premier tour et se trouve contraint à un second. Georges Pompidou, toujours premier ministre, ne modifie en rien cependant un mode de gestion autoritaire du social qui n'hésite pas à faire donner les forces de l'ordre dans les conflits et l'interdiction des manifestations. Le champ partisan se déplace. A droite, Pompidou, aidé par Jacques Baumel, secrétaire général de l'UNR, achève de marginaliser l'UDT (Union démocratique du travail, aile gauche du gaullisme). A gauche, l'élection présidentielle a redéfini le champ des stratégies : en juin 1965, l'échec de la campagne lancée par l'Express pour la désignation d'un candidat de troisième force (une alliance centriste-socialiste) cède la place à une candidature unique de la gauche, celle de François Mitterrand, soutenu dès le premier tour par le Parti communiste. L'année 1966 voit la mise en place de la FGDS (Fédération de la gauche démocrate et socialiste), début de réorganisation de la gauche non communiste. La mise en place de cette gauche dont le contenu programmatique reste proche de l'indigence est un changement important de cette période qui va interférer dans les relations intersyndicales.

Le Parti communiste entre dans une ère post thorézienne. La coexistence pacifique ainsi que la politique extérieure du général de Gaulle l'ont placé dans une posture ambivalente vis-à-vis de la V^e République. Son fondateur a été dénoncé comme l'homme des monopoles mais la réhabilitation de l'URSS qui découle de ses choix de politique étrangère desserre l'étau et légitime les allégeances du PCF. Les rapports au monde soviétique du parti restent marqués par une solidarité attentive toutefois aux à-coups du PCUS. Ainsi le PC demande des explications sur le renversement de Khrouchtchev mais prend fait et cause pour le camp de l'URSS dans les conférences internationales des partis communistes où se manifeste la fronde chinoise et où résonne l'aspiration italienne au « polycentrisme ». Sur la scène intérieure, le PC est dans une phase d'ouverture vis-à-vis de la réorganisation de la gauche : la troisième force qu'il combattait à été écartée, une perspective s'ouvre vers un programme commun de gouvernement. Il passe de la dénonciation de l'Europe à la timide « reconnaissance » de son existence. Un débat interne se dessine à l'initiative de Waldeck-Rochet. Il se referme après le comité central d'Argenteuil (mars 1966), la parenthèse ouverte a montré une certaine diversité des approches communistes.

Sur le plan social, la situation est bloquée face au patronat qui vient d'adopter une « Charte libérale » et dont la commission économique proclame gaillardement : « Il faut remettre le profit à sa place »⁴. La ligne patronale est sous contrôle de l'UIMM qui truste alors l'essentiel

² MATHEVET René : *Dialogues CGT-CFDT 1966-1968*, Documents ronéotés. Il s'agit d'un document transcrivant avec une grande précision les discussions entre les délégations au cours de ces deux années. Comme l'indique Frank Georgi, il s'agissait d'abord de notes de précaution en cas de mise en cause interne du contenu de ces discussions. Il nous servira de base essentielle, avec ses limites. René Mathevet, présent à toutes les rencontres, a distingué, pour le plus grand bonheur de l'historien, la retranscription « brute » des discussions de ses propres commentaires, souvent pénétrants. Il manque toutefois un point de vue symétrique de la CGT malheureusement inexistant.

³ GUIOL Patrick : *L'impasse sociale du gaullisme – Le RPF et l'action ouvrière*, Paris, Presses de Sciences po, 1985.

⁴ En réaction à l'ouvrage de François Bloch-Lainé « Pour une réforme de l'entreprise » (Paris, Seuil), paru en 1963, un groupe de patrons autour de Pierre de Calan et Pierre Bercot (patron de Citroën) organise un contre-feu qui conduit à la

des postes à responsabilité au sein du patronat : Ambroise Roux à la Commission économique, Marcel Meunier (et son adjoint François Ceyrac) à la commission sociale, sous la présidence de Georges Villiers puis, bientôt Paul Huvelin, tous membres de l'UIMM ; s'il critique le dirigisme d'Etat maintenu par le pouvoir gaulliste, il s'accommode volontiers de son conservatisme (et de ses subventions) et voit en Georges Pompidou un garant de ses intérêts. Saisis par les syndicats, le CNPF répond (lorsqu'il répond c'est-à-dire pas toujours) en renvoyant sur les chambres patronales mais estime qu'il n'y a rien à discuter au niveau central. C'est d'abord ce verrou à faire sauter qui provoque le rapprochement des deux centrales syndicales CGT et CFDT, les plus importantes – et de loin – dans la quasi-totalité des branches industrielles.

Les trois temps de l'accord unitaire

Si les deux centrales sont les forces principales de l'action dans le secteur privé, elles partagent cependant la scène syndicale avec d'autres acteurs dont le jeu pèse sur leurs relations. Force ouvrière est faible dans l'industrie, mais elle existe dans des lieux stratégiques : l'aéronautique, la chimie, le bâtiment ; elle est forte également dans maints endroits du secteur public et nationalisé (comme à Air France) ainsi que dans la fonction publique. Vieille caractéristique du mouvement syndical français, aucune stratégie d'action d'envergure ne peut alors être entreprise qui ne s'appuie sur les points forts que constitue l'important secteur public. FO sera donc un enjeu au niveau confédéral, du moins jusqu'à son ralliement à la réforme de la sécurité sociale (les ordonnances d'août 1967)⁵ ; elle le restera au niveau des territoires et dans certains champs fédéraux jusqu'au début de 1968. La CFTC maintenue, finalement reconnue représentative en 1966, est récusée par la CFDT qui ne veut pas siéger là où siège ce « fantôme ». La CGT, un peu évasive au début, concède bien vite à la CFDT qu'il s'agit d'un syndicat à combattre. La CGC est, au début aussi, une pierre d'achoppement entre les deux centrales. La CGT souhaite maintenir une relation à distance ; la CFDT considère avec dédain la confédération d'André Malterre, catégorielle et qui, pour elle, s'est disqualifiée à l'occasion de la guerre d'Algérie. La CGT atténuera, provisoirement du moins, ses recherches de ce côté, rejoignant l'appréciation négative de la CFDT.

Reste la FEN, devenue grande organisation dans un secteur étroit, le secteur éducatif, mais qui se vit comme un acteur d'ensemble du champ syndical⁶. Elle justifie cette autopromotion par son rôle passerelle entre FO et la CGT. FO refuse tout contact avec la CGT et même toute initiative qui la ferait croiser celle-ci sur son chemin ; FO entretient en revanche de bonnes relations avec la FEN qui, elle-même, a le contact avec la CGT. Pour corser la situation, la FEN refuse tout contact « pour des raisons de laïcité » avec la CFDT, laquelle entretient des relations, assez froides cependant, avec FO. Les relations diplomatiques sont donc complexes. La FEN exerce une pression continue sur la CGT pour distendre l'accord inter-confédéral qui déplace le centre de gravité du champ syndical où elle entend bien demeurer ; FO tente des pressions du même ordre sur la CFDT en la « conjurant » parfois de sortir du piège mortel de sa relation avec la CGT. C'est dire le champ de forces qui s'exerce sur cette fragile liaison.

La plate-forme commune du 10 janvier 1966 porte sur sept points. Les quatre premiers figurent dans les programmes des deux confédérations : le pouvoir d'achat, les droits syndicaux, la Sécurité sociale, l'indemnisation du chômage partiel ; aux problèmes d'ordre

publication de la Charte libérale. Le maître mot en matière de relations avec les confédérations syndicales était : « bouches fermées, porte close ». Un vaste programme social. WEBER Henri : *Le Parti des patrons*, Paris, Seuil, ré-ed. 1991.

⁵ Après ce moment très tendu des relations entre FO et les autres, c'est au niveau des UD que CGT et CFDT essaieront début 1968, de rallier FO sur les mots d'ordre autour des questions d'emploi et de salaires.

⁶ La FEN rassemble alors 400 000 adhérents et connaît de fortes tensions entre ses composantes. Le SNI exerce un contrôle étroit sur la direction et le SNES changera de majorité dans le courant de l'année 1966. Bruci Guy :

d'exposition et de formulations près, une rédaction commune se dégage sans désaccords importants. Les deux suivants font plutôt partie du bagage CFDT : la réduction des dépenses improductives en vue d'un accroissement de l'investissement public répondant aux besoins sociaux, la garantie du droit à l'emploi par l'implantation d'industries nouvelles avec financements et responsabilités publiques. Le dernier point, sur la fiscalité est un compromis entre deux logiques assez différentes : la CFDT n'est pas hostile à un accroissement de la ressource fiscale par l'impôt sur le revenu, assorti d'une justice plus grande dans la répartition de l'effort. La CGT est favorable à l'allègement de la charge fiscale pour les foyers populaires sachant qu'elle n'attend rien de bon de l'utilisation des ressources publiques dans le régime actuel. Elle affiche de même son scepticisme devant la demande d'implantations de nouvelles industries. Cette différence est emblématique des débats de fond qui vont progressivement surgir de la confrontation. L'esprit unitaire se manifeste dans la construction de cette plateforme : des formulations vagues sont choisies dans certains domaines qui permettent une expression commune. La CGT qui souhaite l'accord cède à sa partenaire, plus tenue qu'elle-même par les termes de celui-ci.

L'accord du 10 janvier 1966 scelle l'engagement conjoint de faire advenir les revendications qu'il contient par l'action. La volonté de développer l'action de masse est certainement le point le plus consistant de la convergence entre les deux centrales. La CGT, qui attribue par principe l'orientation unitaire de ses concurrentes à la pression des masses, doit convenir, concession de fond très importante, que la détermination de la CFDT est un choix libre et raisonné. Le pacte est donc un accord d'unité d'action, chacune des deux organisations tient à ce strict caractère pour des raisons différentes. La CGT au nom du primat de l'action et de son fondement de toute démarche syndicale ; la CFDT parce que l'unité doit se limiter à l'action⁷. La délégation de la CFDT a un mandat étroit qui s'inscrit dans une certaine tradition vis-à-vis de la CGT et qui interdit, au niveau confédéral, tout degré d'entente autre que circonstanciel et limité. C'est pourquoi l'étendue de l'accord peut être large sans que la profondeur soit grande. C'est cette tension qui va faire émerger au bout de quelques mois les problèmes de conception du syndicalisme.

Frank Georgi distingue justement trois phases au cours de ces deux années et demi : la première, la « mise en route », va du 10 janvier au 17 mai. Les centrales alternent rencontres confédérales et réunions des fédérations de leurs secteurs publics. La tactique d'action convenue recherche la combinaison optimale entre mobilisations du public et mobilisations du privé. Les procédures « Toutée-Grégoire », mises en place par le gouvernement après le conflit des mineurs de 1963, sont considérées comme une police des salaires du secteur public combattue par les deux organisations. La CFDT est pour des luttes d'ensemble dans tout le secteur public et nationalisé là où la CGT pratique plus couramment les actions diversifiées. Il n'y a pas de désaccords indépassables entre les délégations sur ce point mais la première découverte que fait la CFDT sur sa partenaire est la réelle autonomie des fédérations CGT dans la conduite de l'action. La CFDT connaît ce fédéralisme dans le secteur privé, là où ses fédérations de la métallurgie, de la chimie, du bâtiment ou du textile ne se dessaisissent jamais de leur politique d'action au profit de la confédération. En revanche la CFDT dispose d'une instance centralisée et relativement cohérente au niveau du secteur public et nationalisé qui, le plus souvent, parle d'une seule voix. À sa grande surprise, elle entend la délégation CGT lui opposer l'autonomie des cheminots, des électriciens gaziers et de l'UGFF dans la conduite de l'action. Lorsque la CFDT s'étonne de ne voir aucune mention de l'accord inter-confédéral dans la presse des deux fédérations (Cheminots, EDF-GDF), Georges Séguay reconnaît des

⁷ Sur ce plan, l'accord de janvier 1966 a tenu ses promesses. Pas moins de six grandes journées d'action interprofessionnelles seront appelés dans ce cadre entre début 1966 et septembre 1968. ADAM Gérard : « L'unité d'action CGT-CFDT, bilan et perspectives (janvier 1966- septembre 1968), *Droit Social*, Novembre 1968.

problèmes « d'harmonisation en interne » mais signale l'entière liberté des organisations de la CGT vis-à-vis de la confédération : « Nos accords ne sauraient empiéter sur la liberté de nos organisations »⁸.

Au fil de cette première phase d'apprentissage de l'unité, des ajustements s'opèrent qui n'évitent pas les conflits entre fédérations. D'une manière générale, les difficultés de relation surgiront d'ailleurs des « professions », des deux cotés, d'une manière paradoxale puisqu'on moment de signature de l'accord de janvier 1966, il est fait état de l'unité d'action existant déjà dans toutes les branches, notamment du secteur privé. Lorsque les confédérations chercheront ensemble à faire franchir un pas qualitatif à l'unité, elles se tourneront vers les Unions départementales où les difficultés paraissent moindres.

Le deuxième temps de l'unité va jusqu'au printemps 1967⁹. La globalisation de l'action au premier semestre 1966 a permis, en jouant sur les deux claviers du secteur public et du privé le succès d'une grève générale interprofessionnelle le 17 mai 1966 qui marque l'opinion. Mais la rentrée est difficile : le patronat refuse toujours toute discussion, le gouvernement dit entendre les mouvements mais durcit la répression. L'échec d'une manifestation en novembre montre les difficultés à trouver les tempos de l'action. Un conflit surgit en fin d'année à EDF-GDF où la CFDT signe un accord avec la direction en commun avec la CGC et FO. Cet accord prévoit une hausse prioritaire des bas salaires que la CGT estime payée par les autres salariés. L'unité connaît là un accroc car les quatre fédérations avaient agi en commun lors du premier semestre 1966. Le désaccord est enregistré et assumé entre les confédérations mais il est convenu qu'il ne met pas en cause la démarche commune générale. Au début de 1967, le relais de l'action est pris par des conflits d'entreprises : les conflits durs chez Dassault, Rhodiacéta, Berliet sont relayés par les mineurs de fer lorrains et la sidérurgie en avril mai. Ces mouvements ainsi que les tensions qui naissent entre les syndicats au niveau des entreprises sont annonciateurs des conflits de mai : la CGT accuse parfois les comportements gauchistes de la CFDT ; celle-ci accuse la CGT de corseter l'action et de brider l'initiative ouvrière¹⁰. Malgré ces tensions, le cadre unitaire est préservé car le climat général et la combativité ouvrière lui sont en grande partie attribués.

Ce printemps 1967 est marqué par deux événements qui vont acquérir une importance considérable dans le champ syndical : d'une part, les élections législatives de mars qui montrent une droite en posture difficile et une gauche aux portes d'une majorité parlementaire potentielle ; d'autre part, la demande formulée par le Premier ministre Pompidou de se voir accorder par le Parlement les pleins pouvoirs pour mettre en œuvre un train d'ordonnances pour « moderniser » la France au plus vite. Parmi celles-ci, des ordonnances redoutées sur la sécurité sociale qui vont cristalliser l'attention du mouvement syndical pendant une grande partie du reste de l'année et de l'année suivante. Si l'accord pour refuser les ordonnances sur la sécu est immédiat, les relations inter confédérales deviennent heurtées et confuses car le social interfère en permanence avec les données politiques de la période.

La troisième période, de juin 1967 à avril 1968, s'écoule sur fond de mobilisation ouvrière mais aussi sur une grande difficulté à organiser l'action coordonnée. Les deux centrales estiment qu'elles se sont laissées entraîner par FO dans une journée sans lendemain sur la sécurité sociale et qu'elles ont le plus grand mal à retrouver des perspectives sur les salaires. Les incidents se multiplient sur des points de tactique immédiate, désignation des

⁸ Victime d'une idée préconçue sur le fonctionnement de sa partenaire, la CFDT croît plutôt à un double jeu de la CGT. Dialogue CGT-CFDT, p 48. Lorsque le document sera cité, nous l'indiquerons sous la forme (Dialogue, page) dans le corps du texte.

⁹ Toujours selon Georgi, op. cit.

¹⁰ Une grève de 60 jours aux Chantiers de l'Atlantique à Saint-Nazaire est conduite en revanche de manière moins conflictuelle entre mars et le début mai 1967.

administrateurs de caisse, l'accord sur l'indemnisation du chômage partiel signé par la CGT mais rejeté par la CFDT, tandis que les tensions montent dans certains champs fédéraux. Eugène Descamps d'un côté, Georges Séguy de l'autre, tentent de maintenir un climat d'entente mais, comme le dit R. Mathevet, « le cœur n'y est plus ».

La dimension politique du syndicalisme, premiers échanges

Sur la trentaine de rencontres inter-confédérales de cette période, huit retiennent l'attention par l'amorce de débat de fond auxquelles elles ont donné lieu. Sous-tendues par l'objectif de l'action, la plupart des réunions traitent d'aspects tactiques immédiats ou de stratégies centrées sur la mobilisation. Les conceptions de l'action reflètent déjà des approches plus générales différentes. Mais sur ces points, l'accord peut se faire sans remettre en cause le socle des conceptions non négociables de part et d'autre. On s'arrêtera sur deux points qui ont cristallisé les discussions : les revendications et la « programmation économique » ; les rapports syndicats partis.

Partant des revendications communes, il était assez naturel que les premiers échanges portent sur la dimension politique des revendications elles-mêmes. La CFDT interpelle sa partenaire sur le rôle « pédagogique » qu'elle-même prête à la production revendicative tandis qu'elle reproche à la CGT de se contenter d'enranger les mécontentements et de reporter à plus tard, à l'après changement politique, la question des arbitrages. La CGT répond généralement par le souci de ne pas répandre d'illusions sur la plasticité du système social qui éloignerait les travailleurs de l'aspiration au changement. Elle ne refuse pas pour autant l'approfondissement du contenu des revendications mais elle place clairement celui-ci dans un cadre programmatique ouvert sur le changement politique. Ce glissement du revendicatif au politique est géré d'une autre manière par la CFDT à travers la notion de programmation économique, c'est-à-dire la prétention du syndicat à produire des solutions politiques à partir de son champ d'intervention. Elle l'avait illustré en janvier 1966 lors des discussions sur le V^o Plan au Conseil économique et social par un amendement en faveur de « réformes de structures ». Il avait été repoussé mais avait obtenu le soutien de la CGT. La CFDT prend acte également, au début de 1966, de la création du Bureau commun de représentation et d'action ouvert à Bruxelles entre la CGT et la CGIL¹¹. En avril 1966, les deux organisations ont remis aux autorités communautaires un mémorandum commun, mémorandum critique mais qui relève d'une action pensée à l'intérieur de la construction européenne¹². Eugène Descamps généralise : « Si la CGT s'était engagée dans la CECA en 1952, les choses se seraient peut-être passées autrement » (Dialogue, 211). Mais l'accord avec la CGIL relève de compromis tactiques : la CGT récuse les illusions sur les possibilités d'amélioration substantielles de la situation des travailleurs « à l'intérieur du système », qu'il s'agisse de la France ou de l'Europe. Ce refus est exprimé avec une grande clarté par Georges Séguy dès le lendemain de la signature de l'accord de janvier : « Il serait illusoire de parler de programmation économique démocratique indépendamment de la nature du pouvoir politique en place et, par conséquent, de l'action à mener pour construire en même temps un régime démocratique, c'est-à-dire un régime dans lequel les travailleurs auraient leur place »¹³.

C'est naturellement sur la question des liens entre partis et syndicats que porteront les principaux débats de fond. La période amène son lot d'occasions en mêlant des enjeux

¹¹ André Bertheloot et Henri Krasucki assurent également la représentation quasi permanente de la CGT au comité commun avec la CGIL. Les deux processus ont bien sûr des correspondances.

¹² PERNOT Jean-Marie : *Dedans-dehors, la dimension internationale dans le syndicalisme français*, Thèse de sciences politiques, Nanterre, 2001.

¹³ *Témoignage Chrétien*, 20 janvier 1966, cité par NARRITSENS André : « L'accord d'unité d'action CGT-CFDT », *Cahiers de l'Institut d'histoire sociale CGT*,

sociopolitiques de première importance comme la sécurité sociale et l'union de la gauche. Sur ce point, la CFDT apparaît davantage en position défensive.

Le combat contre les ordonnances relatives à la sécurité sociale est bien plus qu'une lutte des salariés. Se mêlent alors deux dimensions, l'une qui implique une alliance large et défensive face à l'agression du gouvernement, l'autre pour poursuivre les objectifs inachevés du système mis en place en 1945. Il s'agit là pour le syndicalisme de combiner réactivité et pro-activité pour reprendre les termes de Charles Tilly¹⁴. Une alliance réactive large suppose de mobiliser des ressources hors des groupes appuis traditionnels du syndicalisme, associations diverses, familiales et autres, partis politiques, etc. La pro-activité suppose une définition d'objectifs qui dissocie les intérêts. La combinaison est donc difficile à mettre en œuvre. Cette tension prend la forme d'un désaccord à propos de la présence des partis politiques dont l'exemple type est la manifestation du 13 décembre 1967 où la CFDT exige que les « politiques » montées sur la tribune à l'issue de la manifestation en descendent afin de préserver le caractère syndical de celle-ci¹⁵. Mais le désaccord est plus large, il met en cause la stratégie « antimonopoliste » qui est alors celle du parti communiste à laquelle s'oppose une partie de la gauche non communiste qui met l'accent sur la dynamique propre du mouvement ouvrier. Une partie de la CFDT se reconnaît dans cette orientation ce qui signifie que le désaccord porte autant sur la question des rapports partis syndicats que sur l'orientation politique qui sous-tend la relation.

L'union de la gauche qui est en gestation à la même époque ne pose pas de question de principe à la plupart des dirigeants de la CFDT même si ceux-ci ont conscience qu'une assez large part de leurs sympathisants – et même de leurs adhérents – restent proches du Centre démocrate. Le problème pour eux est le déséquilibre qui demeure au sein de cette gauche entre communistes et non communistes et le manque de colonne vertébrale de la FGDS. La coupure avec la SFIO est totale, les cédétistes de toutes tendances ont peu d'atomes crochus avec la Convention des institutions républicaines de François Mitterrand (à part sur l'Europe) ; certains (Edmond Maire entre autres) fondent des espoirs sur le PSU, d'autres sont impliqués dans les clubs qui ont rejoint la Fédération mais la CFDT dans son ensemble mesure avec inquiétude la différence entre un PC structuré, influent et relayé dans le salariat par une CGT au faite de sa puissance et une gauche molle, sans programme social et doté d'une politique internationale atlantiste et sans grandeur. Elle refuse d'être entraîné dans l'appui à ce programme commun de la gauche autant pour des raisons de rapport de force que pour des raisons de principe, ceci ne signifiant pas que les principes de dissociation entre la responsabilité des partis et celle des syndicats soit tenus pour négligeables.

L'opposition politique se structure : la FGDS a connu un succès électoral en mars bien qu'elle reste sensiblement derrière le parti communiste en audience électorale, lequel PC a connu une légère augmentation de son influence. La CGT soutient l'idée d'un programme commun aux forces de gauche dont elle pense qu'il serait un important stimulant de l'action ouvrière et qu'il ouvrirait un débouché aux luttes revendicatives vers de « vrais » résultats. La CFDT tient compte du contexte politique et ne refuse pas de s'y inscrire. Le congrès de 1967 ainsi que le conseil national confédéral de décembre suivant engagent d'ailleurs la CFDT à se préoccuper du renforcement de la gauche « non communiste ». Ce n'est pas l'immixtion du champ politique qui gêne la CFDT mais le poids qu'exerce le PC sur celui-ci. La crainte d'une victoire de la gauche dans laquelle le parti communiste serait la pièce principale joue assurément un rôle dans la distance que la CFDT entend conserver dans l'entente entre les deux centrales.

¹⁴ TILLY Charles : *From Mobilization to Revolution*, New York, Random House, 1978.

¹⁵ Les responsables communistes mais aussi ceux de la FGDS. La CGT accède à la requête de la CFDT mais l'incident laisse des traces.

La crispation des relations entre les deux organisations est d'une certaine manière inscrite dans la dynamique de cette période. L'offensive sur la sécurité sociale est telle qu'elle suppose un rassemblement de forces au-delà des deux confédérations. Mais la CFDT refuse la simple organisation d'un front du refus, vaste fourre-tout dans lequel les revendications progressistes seraient écrasées. Aller au-delà suppose un accord allant plus au fond sur les questions de sécurité sociale. Mais aller dans ce sens, c'est aller dans celui d'un programme commun de la gauche car une plate forme progressiste portée par la CGT et la CFDT serait inmanquablement une pièce forte d'un programme de gauche. Georges Séguy fait d'ailleurs remarquer, non sans ironie, que si les deux syndicats pouvaient élaborer un projet progressiste sur la sécurité sociale, ils feraient fonctionner la « courroie de transmission à l'envers » (Dialogue, 305)¹⁶. Mais la confiance est insuffisante de part et d'autre. La CFDT soupçonne toujours la CGT de vouloir entraîner la CFDT vers un arrimage à l'entreprise du programme commun. Il est vrai que les dénégations de la CGT ne sont pas toujours conformes aux discours tenus en dehors des séances de discussions entre les deux centrales. Mais la CGT se méfie également : elle pense que la CFDT tente de conserver plusieurs fers au feu. C'est le blocage de FO qui l'a conduit à la recherche d'une alliance avec elle. Les cégétistes pensent également qu'une ouverture un peu significative du patronat pourrait créer une lézarde où s'engouffrerait la CFDT, ne serait-ce que pour échapper à l'emprise de la dynamique unitaire. À de nombreuses reprises cependant, les échanges montrent un continuel va et vient entre les occasions de rupture qui émaillent la relation et une certaine force centripète qui ramène les deux organisations à une dynamique de fond dans la classe ouvrière, perçue par chacune d'elle. Certes les schémas d'interprétation renvoient aux différences mais le mouvement social rappelle en permanence aux points de convergence. Du moins jusqu'en avril 1968.

Le détail des rencontres entre les deux centrales exprime bien les questions majeures posées au syndicalisme de cette époque. Mai 68 a déplacé les enjeux et le débat idéologique qui s'ensuivra au cours des années 70 entre les deux centrales reprendra dans d'autres termes bien des débats de 1966-1968. Les questions posées au cours de cette séquence ont une spécificité en ceci qu'elles s'adossent à un accord tourné vers l'impératif de mobilisation des travailleurs. La relation dure parce qu'elle produit des résultats et parce que chacune des deux organisations en tire un profit de renforcement relatif. Elle s'interrompt sans se rompre avec l'élévation de la mobilisation en 1968. Mais surtout elle représente l'exemple rare dans l'histoire syndicale française d'une volonté d'aménager les désaccords et les différences, sans les nier, mais en les organisant dans un dialogue et une volonté de compréhension réciproque.

¹⁶ La citation exacte est : « Il y a place pour une initiative syndicale à laquelle se rallierait les autres : en somme la courroie de transmission à l'envers ». Rencontre du 20 novembre 1967. René Mathevet, le rédacteur, est intrigué par la formule qu'il souligne !